



BMO Insurance restarting paper contract delivery

BMO Insurance restarting paper contract delivery.

In response to the COVID-19 outbreak, in April 2020, BMO Insurance implemented a temporary E-delivery solution to allow advisors to deliver policy contracts during the lockdown period. As our regular operations resume, we will be restarting our paper contract delivery process.

- Effective, September 8th, 2020, all BMO Insurance life and critical illness insurance policy contracts will be delivered by paper, via courier, to your Distributor's (MGA and National Account) office.

BMO Insurance will continue to offer E-delivery processing on a request only basis until further notice.

If you or your client prefers E-delivery, this will be accommodated on request using the [OneDrive process](#) established in April 2020.

- Advisors should request E-delivery on each application that it is required. In these cases, the paper contract will also be sent to the Distributor for delivery to the client.
- If E-delivery is required on any applications already submitted but not yet issued by September 8th, please email the request for E-delivery to insurance.individualnewbusiness@bmo.com.

BMO Insurance has begun mailing paper contracts for policies that were E-delivered since April 2020.

- Paper contracts are being sent to Distributors' offices in batches, as volumes permit.
- Contracts that were previously E-delivered will have this noted on an attached cover memo.
- If a policy was reissued during the lockdown period, BMO Insurance will only send the final paper contract.
- If a policy was issued and subsequently not taken or cancelled during the lockdown period, the paper contract will not be mailed. The client should have received a case closure letter.

BMO Insurance will let you know if it becomes necessary for us to return to E-delivery as our default delivery method in the future.

If you have any questions regarding our delivery process, please send your inquiry to insurance.individualnewbusiness@bmo.com.

MB 636 (2020/08/31)



**BMO Assurance reprend la remise des
contrats papier**

BMO Assurance reprend la remise des contrats papier.

En réponse à la pandémie de COVID-19, BMO Assurance avait mis en œuvre en avril 2020 une solution de remise électronique temporaire pour permettre aux conseillers de remettre des contrats de police d'assurance pendant la période de confinement. Puisque nos activités normales reprennent, nous reprendrons notre processus de remise des contrats papier.

- À compter du 8 septembre 2020, tous les contrats de police d'assurance vie et d'assurance contre la maladie grave de BMO Assurance seront remis en version papier, par service de messagerie, au bureau de votre distributeur (agences générales et Comptes nationaux).

Jusqu'à nouvel ordre, BMO Assurance continuera d'offrir le processus de remise électronique sur demande seulement.

Nous permettrons la remise électronique sur demande si vous ou votre client le préférez, et ce, au moyen du [processus qui utilise Microsoft OneDrive](#) établi en avril 2020.

- Les conseillers doivent demander une remise électronique pour chaque proposition où une telle remise est nécessaire. Dans ces cas, le contrat papier sera également envoyé au distributeur afin qu'il soit remis au client.
- Si une remise électronique est requise pour une proposition déjà soumise, mais qui n'aura pas encore été émise d'ici au 8 septembre, veuillez envoyer par courriel la demande de remise électronique à l'adresse Assurance.NouvelleAffaires@bmo.com.

BMO Assurance a commencé à envoyer par la poste les contrats papier des polices qui ont été remises par voie électronique depuis avril 2020.

- Les contrats papier sont envoyés par lots aux bureaux des distributeurs, en fonction des volumes autorisés.
- Une lettre d'accompagnement sera jointe aux contrats qui ont déjà fait l'objet d'une remise électronique pour indiquer qu'ils ont été remis de cette façon.
- Si une police a fait l'objet d'une nouvelle émission pendant la période de confinement, BMO Assurance enverra uniquement le contrat papier final.

- Si une police a été émise et qu'elle a été annulée par la suite pendant la période de confinement, le contrat papier ne sera pas envoyé par la poste. Le client devrait avoir reçu une lettre de fermeture de cas.

BMO Assurance vous informera s'il devient nécessaire que nous revenions plus tard à la remise électronique comme mode de remise par défaut.

Si vous avez des questions au sujet de notre processus de remise, veuillez les envoyer à l'adresse Assurance.NouvelleAffaires@bmo.com.

MB 636 (2020/08/31)